

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/09/29-7/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024263-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

**OBJET :** Convention relative à l'enlèvement et à l'élimination des déchets non ménagers pour un service départemental situé dans la région de Coulommiers - Annexe du Parc départemental à la Houssaye-en-Brie.

En 2020, une convention relative à l'enlèvement et à l'élimination des déchets non ménagers a été signée avec Colvaltri 77 (ex SMICTOM de la région de Coulommiers) pour divers sites départementaux de la région de Coulommiers, moyennant une redevance spéciale. Il est proposé de rattacher à cette convention l'annexe du Parc départemental de la Houssaye-en-Brie, qui a besoin d'être doté d'un bac de 140 litres, moyennant une redevance annuelle de 489,94 €.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/05 en date du 13 novembre 2020, relative à l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour divers services départementaux situés dans la région de Coulommiers,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération de Colvaltri 77 n°40-2019 en date du 12 décembre 2019,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention joint en annexe relative à la redevance spéciale pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour un service départemental situé dans la région de Coulommiers à conclure avec COLVALTRI 77, accompagnée du devis de redevance spéciale de 489,94 € pour 2022, concernant le site annexe du Parc départemental à la Houssaye-en-Brie.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, cette convention à conclure avec COVALTRI 77, puis les fiches établies annuellement pour ce site.

Article 3 : les crédits correspondants seront prélevés sur l'action « impôts, taxes et redevances », Opération «Frais de fonctionnement bâtiments/taxes, redevances ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne